



Numéro – 66

L'évolution des DPU en France en 2014

L'année 2014 sera une année de transition pour la PAC car la réforme ne s'appliquera pleinement qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. Plusieurs éléments vont se combiner pour aboutir à une baisse des DPU payés de 9 % en moyenne, due à 3 causes réduisant chacune les DPU de 3 % :

- la baisse du budget global de la PAC ;
- la réaffectation d'une partie des crédits alloués au premier pilier vers le second pour financer notamment la gestion des risques, des investissements de modernisation et l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) ;
- le renforcement des aides couplées soit les aides aux vaches allaitantes, aux veaux sous la mère, le lait de montagne, l'aide aux ovins et aux caprins, l'aide aux volailles pour l'élevage et l'aide pour les protéagineux, l'aide aux pommes de terre féculé, et l'aide au blé dur pour les cultures, l'aide au tabac.

D'autre part, la procédure de notification et de paiement des DPU est aussi remaniée avec la prise en compte à la source des prélèvements pour la modulation et le stabilisateur soit environ 10,9 % ce qui permettra de notifier un montant net de toute réduction ultérieure (sous réserve de découverte d'anomalies de déclaration) et donc conforme à ce qui sera effectivement perçu par la suite. Cela simplifiera la lecture des aides attribuées et donnera plus de lisibilité et de transparence. La valeur notifiée des DPU 2014 baissera donc de 19,9 % par rapport à celle de 2013 mais l'impact financier réel sera de 9 % en moyenne sur les DPU seuls, compensé en partie par une réévaluation des aides couplées et du second pilier. Cette notification va intervenir dans la 2^{ème} quinzaine d'avril.

La modulation de 10 % ne concernait pas les petites exploitations (moins de 5 000 € d'aides) qui vont aussi subir la baisse forfaitaire de 10,9 % de la valeur de leur DPU. Cela concerne essentiellement des retraités ayant conservé une parcelle de subsistance, des doubles actifs ou des activités ayant des valeurs unitaires de DPU faible (élevage extensif) ou des surfaces réduites (cultures fruitières). L'année 2015, intégrant la surprime pour les 52 premiers hectares et la convergence des montants unitaires, leur sera donc plus favorable.

Le profil agricole de notre département, plus tourné vers les grandes cultures que vers l'élevage et non concerné par l'ICHN laisse craindre une faible compensation de la baisse des DPU par le recouplage et la revalorisation du second pilier.

Actualités

Changements à la tête de la FDSEA : Suite aux élections des délégués cantonaux, le conseil d'administration du syndicat a été élu le 11 mars à Beauvais. M Luc SMESSAERT ne se représentait pas pour un troisième mandat. Il avait proposé la candidature de M Guillaume CHARTIER, délégué du canton de Nanteuil le Haudouin (à Silly Le Long), qui était le seul candidat. Il a été élu à la quasi unanimité. MM. Bruno HAAS et Didier VERBEKE sont vice-présidents et les secrétaires généraux sont M. Christophe BEEUWSAERT et Mme Bernadette BREHON.

Interdiction du maïs transgénique « Mon 810 » : un arrêté signé le 15 mars interdit « la commercialisation, l'utilisation et la culture des variétés de maïs [...] Mon 810 sur le territoire national jusqu'à adoption d'une mesure définitive ». Une proposition de loi entérinant ce texte sera soumise à l'assemblée nationale le 10 avril. C'est la 3^{ème} fois que cette culture fait l'objet d'une interdiction, les 2 premières (2008 et 2012) ayant été annulées par le conseil d'Etat pour non conformité au droit européen. L'AGPM a annoncé une nouvelle démarche auprès du conseil d'Etat pour une 3^{ème} annulation de cette interdiction.

Les négociations entre l'UE et les USA : le 14 mars, un 4^{ème} cycle de négociation s'est achevé entre les 2 négociateurs en chef (Ignacio Garcia BERCERO pour l'UE et Dan MULLANEY pour les USA) vers une suppression des droits de douanes. La sécurité alimentaire, la protection des IGP et les différences de pratiques de part et d'autre de l'Atlantique sont autant de sujets de blocage. Des associations issues des 2 blocs se sont invitées pour dénoncer ces pourparlers qu'ils jugent néfastes alors que les représentants des industries plaident plutôt pour un rapprochement des réglementations et des procédures. Certains traitements antibactériens utilisés aux USA pourraient faire l'objet d'une expertise par l'Agence Européenne de sécurité des Aliments (EFSA).

Visite du président chinois, M XI JINPING, en France : elle a eu lieu les 25 et 26 mars, à Lyon puis à Paris. Elle a été l'occasion d'accords permettant, entre autres, l'ouverture du marché chinois pour des entreprises françaises et l'exportation de reproducteurs.

Productions végétales

Les cours sont globalement orientés à la hausse pour les céréales ; ils se stabilisent en seconde quinzaine pour le colza et ils connaissent une baisse en fin de mois pour le tournesol et le pois.

Blé tendre

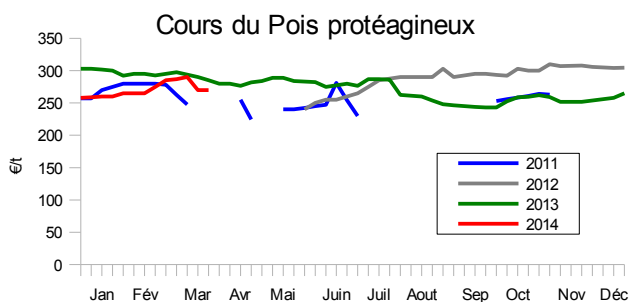
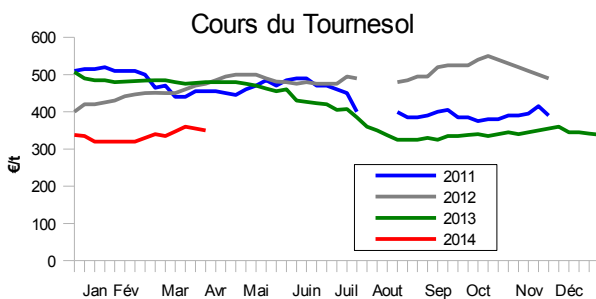
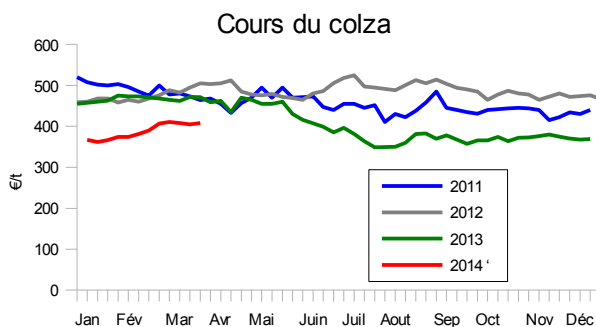
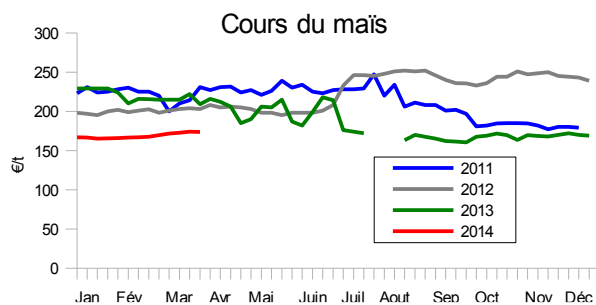
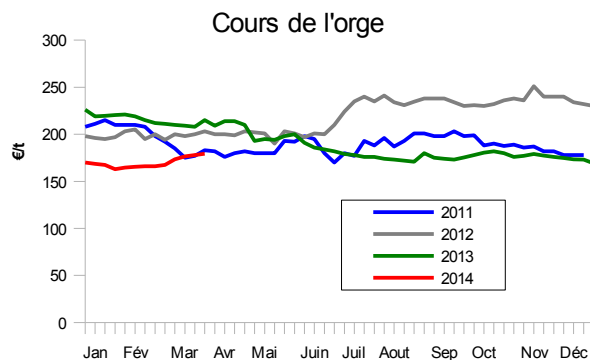
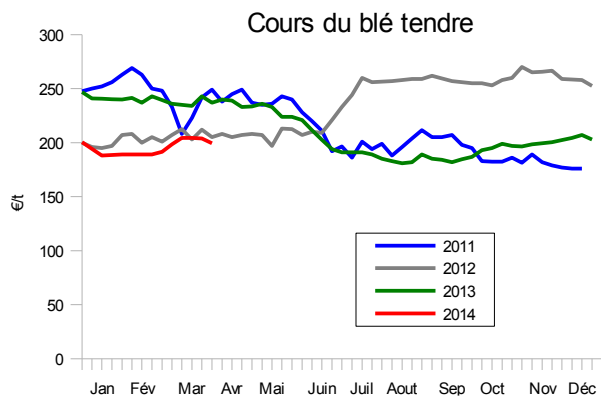
Les cours enregistrent une hausse de 6,5 €/t puis ils se stabilisent à 204 €/t avant un repli final à 200 €/t ce qui est, de peu par rapport à 2011, la plus faible valeur constatée depuis 3 ans (205 à 249 €/t).

L'orge

Les cours enregistrent une hausse (+ 6 €/t) jusqu'à 179,5 €/t en fin de mois. C'est, là aussi, le niveau le plus bas depuis 3 ans (183 à 215 €/t).

Maïs

Les prix enregistrent aussi une légère hausse (+ 4 €/t) jusqu'à 173,50 €/t qui est aussi la valeur finale, sensiblement en deçà des 3 années précédentes (203 à 231 €/t).



Colza

La hausse observée depuis le début de l'année continue lors de la première quinzaine à 411 €/t. La seconde connaît un léger repli à 405 €/t avant de finir le mois à 408 €/t, ce qui est aussi nettement inférieur aux 3 années précédentes (464 à 505 €/t).

Tournesol

On observe une hausse nette (+ 25 €/t, jusqu'à 360 €/t) durant la première quinzaine, suivie d'un repli jusqu'à 350 €/t en fin de mois alors que les années précédentes se situaient entre 455 et 480 €/t.

Pois protéagineux

L'évolution est voisine pour le pois avec une hausse plus mesurée (+ 10 €/t, jusqu'à 290 €/t) avant un repli plus net (- 20 €/t) et une valeur de 270 €/t en fin de mois, inférieure à celle de 2013 (285 €/t).

Productions animales

On observe des évolutions différentes selon les productions : grande stabilité chez les bovins, irrégularité chez les porcins et baisse pour les ovins et surtout pour les œufs.

Bovins

Les cours sont très stables depuis la mi-janvier et même constants à 3,77 €/kg en mars soit à un niveau intermédiaire par rapport aux années précédentes (3,24 à 4,15 €/kg) qui étaient elles en progression à la fin de l'hiver.

Porcins

Les cours alternent des périodes courtes de hausses et de baisses depuis la mi-février. Ils ont oscillé en mars entre 1,41 et 1,53 €/kg qui est aussi la valeur finale. Ils sont, là aussi, dans la fourchette des 3 années précédentes (1,46 à 1,64 €/kg) soit une amplitude réduite à 18 centimes par kg.

Ovins

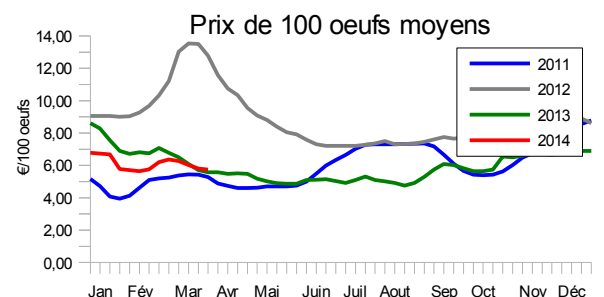
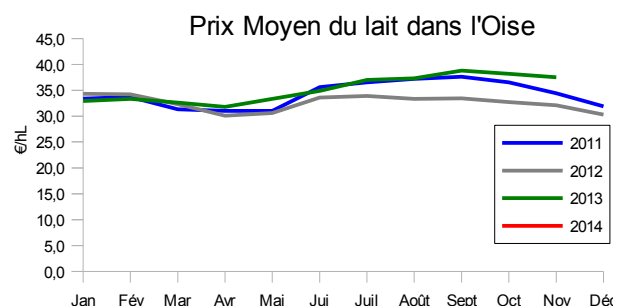
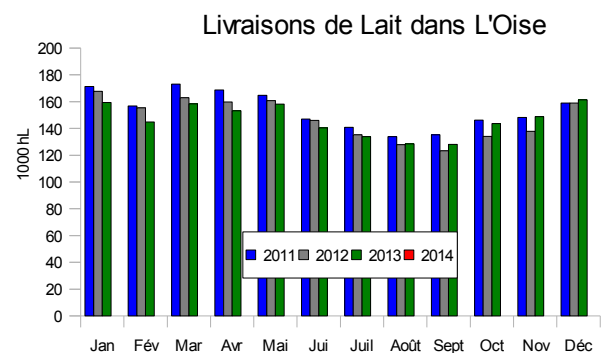
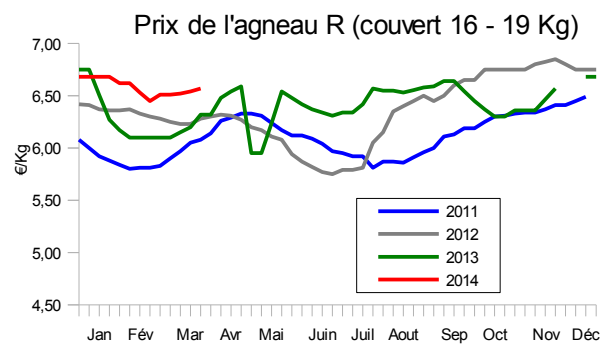
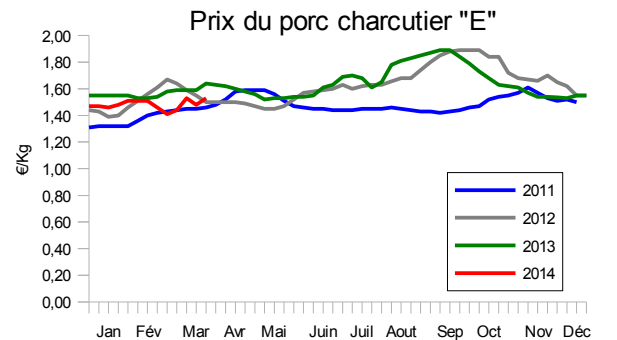
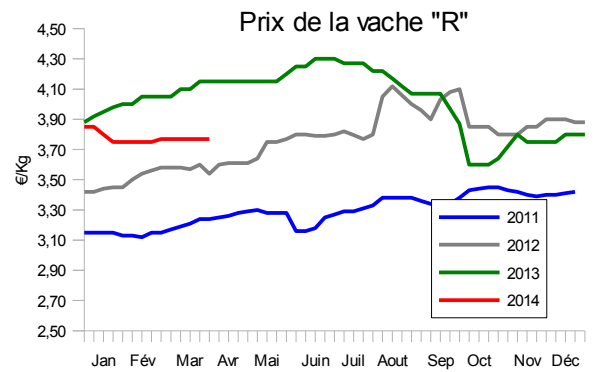
Après la baisse de septembre, les cours cèdent encore 15 centimes par kg avant de remonter légèrement à 6,36 €/kg ce qui était le niveau de 2011 alors que 2012 et 2010 se situaient respectivement à 6,75 et 5,53 €/kg.

Lait

Les données ne sont pas disponibles pour le début de l'année 2014. Néanmoins, une étude de FranceAgrimer concernant la situation en janvier 2014 montre une collecte est en hausse de 2 % pour l'interrégion Picardie - Ile-de-France par rapport à 2013. Les taux de matière grasse (40,07 % et de matière protéique 32,8%) sont inférieurs aux moyennes nationales (41,56 % et 33,65 %) et le prix standard est de 35,62 €/hL contre 39,01 €/hL au niveau national.

Les œufs

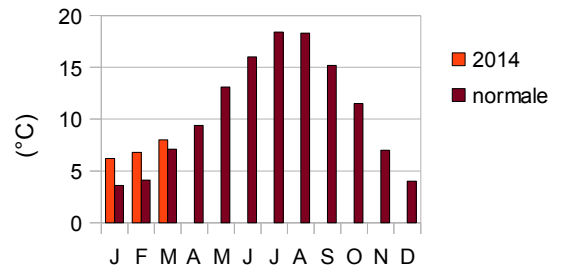
Les cours sont en baisse sensible (- 62 €/centaine) au mois de mars qu'ils terminent à 5,74 €/centaine ce qui est très proche des années 2013 et 2011 (5,27 et 5,58 €/centaine), l'année 2012 ayant été atypique (12,77 €/centaine).



Le mois de mars a été nettement plus sec (- 36 mm soit - 67 %), plus ensoleillé (+ 66 h soit + 53 %) et plus doux (+ 0,9 °C) que la moyenne. Les décades ont été sèches et ensoleillées mais la deuxième n'a reçu que 0,4 mm avec une température de 9,6 °C. Il y a eu 10 journées de gelées dont - 3,3 °C le 02/03 qui fut aussi la journée la plus humide (4,4 mm), 6 jours de pluie (10,4 mm le 14/10) et 4 de brouillard. Le vent a soufflé à 74,2 km/h le 22/03.

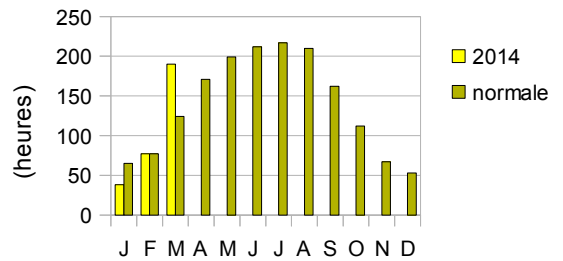
Température 2014

(Beauvais - Tille)



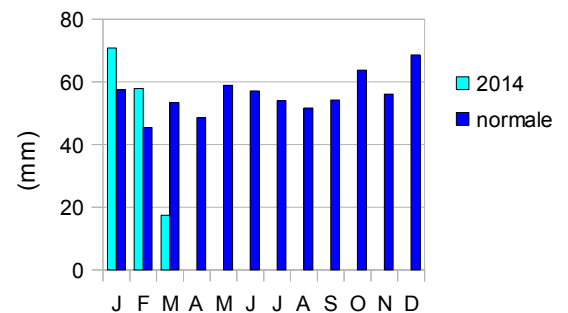
Insolation 2014

(Beauvais - Tille)

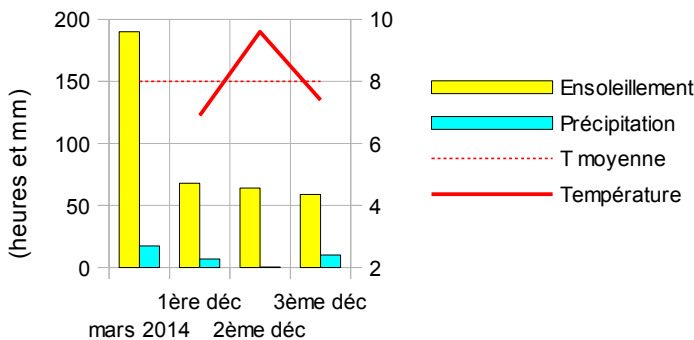


Précipitations 2014

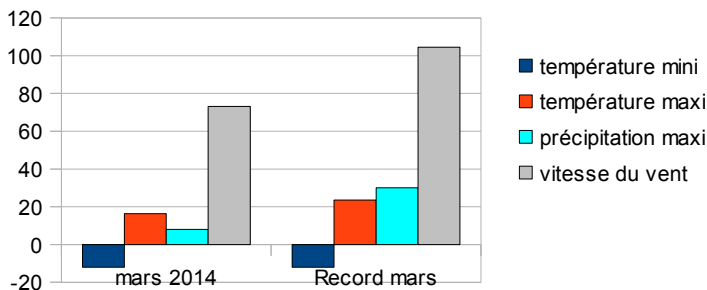
(Beauvais - Tille)



Détail du mois de mars 2014



Extrêmes de mars



Fréquence des évènements climatiques en Mars

